

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE VENTAVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 09

Votants : 11

L'an deux-mille-vingt-cinq et 14 octobre, le Conseil Municipal de la
de la Commune de VENTAVON dûment convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Juan MORENO, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 06 octobre 2025.

Présents : BENISTANT Agnès, BOUCHET Nathalie, CHASTEL Sandrine, HECTOR France,
BEYNET Gérard, CHEVAL Jérôme, LANG Jean-Luc, ROUMIEU Régis

Absents ayant donné procuration : BEDERIAN Alexandre à MORENO Juan, BORGNA Eric à
HECTOR France, LATARD Sébastien à CHAUVIN Christian

Secrétaire de séance : HECTOR France

Ouverture de séance à 18h35

**DEL N° 2025-38 : Traitement de la Source Rouans par rayonnement ultra-violet acquisition
d'une partie de la parcelle E 899 Lieu-dit « FAYE »**

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal l'opération de mise en place d'un traitement UV sur la
source de Rouans et demande à M. Christian CHAUVIN, Adjoint au Maire, de quitter l'Assemblée pour la
présente décision à laquelle il est intéressé.

Il précise que le terrain retenu pour la construction du local UV est propriété de M. CHAUVIN Christian qui
a donné son accord pour la vente de 121 m² à la Commune de VENTAVON afin de réaliser les travaux
relatifs au passage de canalisations.

La parcelle E 899 d'une superficie totale de 25 240 m² a fait l'objet d'un document d'arpentage par le
cabinet OHNIMUS, afin de réaliser un lot nommé E 1304 d'une superficie de 121 m² et E 1305 d'une
superficie de 25 119 m² à détacher de la parcelle cadastrée E 899, tel que matérialisé au plan de division.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Christian CHAUVIN ayant quitté
l'Assemblée et ne prenant pas part au vote) :

- **Décide** d'acquérir la parcelle E 1304 d'une superficie de 121 m² **au prix de 2 € le m²** ;
- **Dit** que les frais d'actes relatif à cette vente seront à charge exclusive de la Commune ;
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins d'intervenir à tout acte à recevoir par
l'Office Notarial Geonot, notaires à GAP.

Ainsi fait à Ventavon, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des
délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
JUAN MORENO



Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier : 25 07 110

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 08/10/2025

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : Cabinet OHNIMUS Jacques

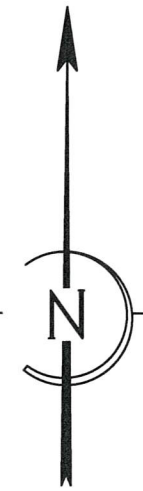
SF2520476692

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 005					Commune : 178			VENTAVON		
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
E	0899			FAYE	2ha52a40ca		178 0000547	E	1304	0ha01a21ca
							178 0000547	E	1305	2ha51a19ca

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30





— Ligne divisoire
- - - Application cadastrale